

Séance du 16 janvier 2024

L'an 2024, le 16 janvier à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christelle Copleutre, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Claire Van Schaik (arrivée au cours du point n°3),

Excusés : Christophe Tertre, Guy Daguéné,

Absents : Jérôme Jouselin, Sonia Surblé,

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

Ajout de deux points à l'ordre du jour

1- Délibération n° D012024 – Convention d'accueil d'auteurs pour le festival du livre jeunesse : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la convention d'accueil d'auteurs pour le festival du livre jeunesse avec la ville de la Ferté-Bernard,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'adjoint en charge de l'école, à signer la convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'adjoint en charge de l'école, à signer tout document relatif à cette décision.

2- Délibération n° D022024 – Reconduction de la demande de subvention fonds vert en 2024 – Remplacement de l'éclairage public par des leds : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme** adopter le projet de remplacement de l'éclairage public en leds,
- **Confirme** solliciter la reconduction du concours de l'état pour le Fonds vert – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public en 2024,
- **Arrête** les nouvelles modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT en €
Plan de relance départemental	20 000,00 €
DETR	8 468,00 €
Fonds vert	8 161,84 €
Part restant à la commune	9 157,46 €
TOTAL	45 787,30 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer la reconduction de la demande au titre du fonds vert en 2024,
- **Atteste** que le projet sera inscrit au budget de l'année 2024 en section d'investissement,
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

3- Délibération n° D032024 – Modification du permis d'aménager du lotissement la Métairie 3: Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de modifier l'article 7.2.2 du règlement initial du lotissement la Métairie 3 comme suit : « Pour cet article, c'est le règlement du PLUi en vigueur qui s'applique. »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager modificatif,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités relatives à cette délibération et pour signer tous les documents nécessaires.

4- Délibération n° D042024 – Pompes à chaleur du groupe scolaire et de la mairie : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de changer la puissance du compteur électrique,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer une demande de devis auprès d'ENEDIS pour le raccordement,
- **Décide** de ne pas effectuer les travaux complémentaires de remplacement des deux châssis et du flocage des sous-sols.
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander les subventions accordées dans le cadre de ce projet,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités relatives à cette délibération et pour signer tous les documents nécessaires.